



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050148

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 17/04/2024 11H30 C:000090 I:32223
V/REF : 939808
V/Email reçu le Mercredi 17/04/2024 a 11H30

SEMCODA
AGENCE DE SAONE ET LOIRE
14, RUE CHARLES DODILLE
CS 50136
71104 CHALON SUR SAONE

V/REF.IMM. 03823
IMMEUBLE : LES PRESLES
1/2 COURS JEAN MONNET
71400 AUTUN

Feillens, le 13 Mai 2024

Référence Marché: 22SRMSV2-Lot102-St Remy Est
LOCALISATION : 2 COUR JEAN MONNET - AUTUN - MME BENATIA 0769251935 - ETG 8 - LOGT 2082
LES PRESLES
MOTIF : INTERVENIR POUR DETALONNAGE DE PORTE HALL/DEGAGEMENT
REPLACEMENT BEQUILLE
AJUSTAGE DE PORTE PALIERE
REPLACEMENT D'UN ENROULEUR DE SANGLE DANS LA CUISINE, DANS LA CHAMBRE 1
ET DANS LE SEJOUR
REPRISE DE L'ETANCHEITE DU CAISSON DE VOLET ROULANT
MS00001 - MS00009 - MS00019 - MS00021 - MS00067 X 3 - MS00005
Donneur d'ordre : Mme J. PAYET

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 30 AVRIL 2024 A 09H30
DETALONNAGE DE LA PORTE DEGAGEMENT
AJUSTAGE DE LA PORTE PALIERE
REPLACEMENT DE 3 ENROULEURS DE SANGLE SUR VOLET ROULANT
REPLACEMENT DE LA BEQUILLE PORTE CUISINE
APPLICATION JOINT SILICONE AUTOUR DU COFFRE VOLET ROULANT SEJOUR

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 06/05/24 a 18H00 Ste . Agence st remy

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050148

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	91,44	91,44
1,00	MS00009-Détalonnage de Porte	1	40,64	40,64
1,00	MS00019-Rempl.Béquille mét.chromé carr7m	1	50,80	50,80
1,00	MS00021-Ajustage porte int./plac./pal.	1	40,64	40,64
1,00	MS00035-FP.joints a levres/tubul.étanch.	1	50,80	50,80
3,00	MS00067-Rempl.d'1 enrouleur de sangle	1	81,28	243,84
TOTAL H.T.				518,16
T.V.A. a 10,00%				51,81
TOTAL T.T.C.En EURO				569,97

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 939808 du 17/04/2024

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE CHALON SUR SAONE

14, rue Charles DODILLE

CS 50136

71104 CHALON SUR SAONE

CEDEX

Tel:03.85.97.00.20

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

2 Cour Jean Monnet

Les Presles

71400 AUTUN

Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230609003-1

03823-00002-00002-00082 H / Type 3 / 08

Etage : 08

Délai

Date limite exécution : 02/05/2024

Observations

MUTATION DU 15/04/24 VACANT/BENATIA

MME BENATIA 07.69.25.19.35

ANNULE TE REMPLACE BC 939808

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	40,64	40,64	4,06	44,70
MS00009 Détalonnage de Porte hall /deg	1,00	30,48	30,48	3,05	33,53
MS00019 Béquille métal chromé carré de 7 mm cuisine y compris toutes sujétions	1,00	15,24	15,24	1,52	16,76
MS00021 Ajustage de porte palière compris ajustage de la gâche, graissage des gonds et resserrage des garnitures de béquillage, y compris toutes sujétions	1,00	40,64	40,64	4,06	44,70
MS00067 Remplacement d' un enrouleur de sangle y compris toutes sujétions cuis sej ch1	3,00	81,29	243,87	24,39	268,26
MS00005 Reprise étanchéité à l'air du caisson de volet roulant	1,00	86,36	86,36	8,64	95,00
Total H.T.					457,23
Total TVA					45,72
Total TTC					502,95

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE CHALON SUR SAONE

EDN5



Bon de Commande

N° : 939808 du 17/04/2024

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE CHALON SUR SAONE

14, rue Charles DODILLE

CS 50136

71104 CHALON SUR SAONE

CEDEX

Tel:03.85.97.00.20

Demande de travaux suivie par PAYET JANYLENE le 17/04/2024

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence,
A. DUBOIS

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE CHALON SUR SAONE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE CHALON SUR SAONE 14, rue Charles DODILLE CS 50136 71104 CHALON SUR SAONE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **2 Cour Jean Monnet Les Presles 71400 AUTUN**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **ST REMY**

le **17/04/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 939808